

Plan de soutien et d'accompagnement financier : mesures spécifiques CODIR - 2020



Afin d'accompagner au mieux ses clients durant cette année si particulière, CODIR déploie des dispositifs commerciaux visant à stabiliser et/ou limiter au maximum les impacts liés à la crise du Coronavirus.

Les conditions commerciales spécifiques établies pour l'année 2020 sont les suivantes :

1. Les **taux de RFA Verres** seront déterminés **en tenant compte de la baisse d'activité** de vos magasins liée à la crise sanitaire. Le calcul final sera effectué une fois l'année échue avec pour valeur de référence la valeur moyenne de baisse d'activité de CODIR.
2. A compter du **1er septembre 2020**, une super bonification 0-5€ de l'OMEP sera accordée **à l'ensemble des progressifs de marques CODIR et ORUS** (sauf PRODIR ou Orus Initial et progressifs VITALE), jusqu'à fin décembre 2020.
3. A compter du **1er juillet 2020**, **le montage est offert pour les équipements montés, jusqu'au 31 décembre 2020**.
4. **Les frais de port** sont **offerts** du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 (hors livraison aux porteurs).

